



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
du jeudi 17 mars 2016 à 8 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour.
- 10.02** Période de questions du public.

**40 – Réglementation**

- 40.01** Édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue de l'événement public *Vélothon familial* qui aura lieu le 5 juin 2016. (1164637013)

**70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance.



**Dossier # : 1164637013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue de l'événement public «Vélothon familial», qui aura lieu le 5 juin 2016.

Il est recommandé:

- D'édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue de l'événement public mentionné au sommaire.

ÉVÉNEMENT	LIEU	DATE ET HEURE DE L'ORDONNANCE
Vélothon familial Centre de développement Donald Berman YALDEI	Piste de danse, à proximité des serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle	Dimanche 5 juin 2016 de 8 h à 19 h

En vertu des règlements suivants:

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516).

**Signé par** Pierre WINNER **Le** 2016-03-16 14:40

**Signataire :**

Pierre WINNER

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164637013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter l'ordonnance nécessaire relative à la tenue de l'événement public «Vélothon familial», qui aura lieu le 5 juin 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances. À cet effet, nous présentons des dossiers comportant des événements et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, et le Règlement sur les tarifs (RCA15 210010) en vigueur et son annexe C, selon le cas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Programmation d'événements publics:  
CA13 210075, CA13 210114, CA13 210115, CA13 210158, CA13 210196, CA13 210257, CA13 210325, CA13 210375, CA13 210428, CA13 210429, CA14 210150, CA14 210203, CA14 210288, CA14 210301, CA14 210356, CA14 210392, CA14 210441, CA14 210483, CA15 210021, CA15 210040, CA15 210045, CA15 210055, CA15 210091, CA15 210115, CA15 210121, CA15 210154, CA15 210162, CA15 210173, CA15 210174, CA15 210210, CA15 210256, CA15 210308, CA15 210338, CA15 210342, CA15 210374, CA16 210026.

Fêtes des voisins  
CA12 210244, CA13 210196, CA14 210289, CA15 210162.

SDC Wellington  
CA15 210020, CA15 210090, CA15 210337, CA16 210028.

**DESCRIPTION**

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons: occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou plusieurs rues; ou une combinaison des 2, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Événement nécessitant l'édiction d'une ordonnance:

## **VÉLOTHON FAMILIAL**

Organisateur: Centre de développement Donald Berman YALDEI.

Détails de l'ordonnance: Dimanche 5 juin 2016, de 8 h à 19 h.

Lieu: Piste de danse, à proximité des serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle.

Horaire de l'événement: Dimanche 5 juin 2016, de 9 h à 18 h.

Description: Le centre de développement Donald Berman YALDEI souhaite organiser un vélothron, le long des berges, et ce, au profit des enfants qui ont des besoins spéciaux. Cet événement est familial et sera ouvert à toute la population. L'événement va accueillir plusieurs cyclistes (enfants et adultes) qui parcourront quelques dizaines de kilomètres. Le plancher de danse des serres municipales sera le point central de l'événement. Musique et activités seront offertes avec la station de radio CJAD.

Types d'ordonnances: Rassemblement, occupation du domaine public, bruit, consommation de nourriture et vente et consommation de boissons alcoolisées.

Estimation des gratuités: Aucune. Tous les frais seront assumés par les organisateurs.

Pièce(s) jointe(s): Plan, horaire de l'événement, ordonnance.

\*\*\*\*\*

Dans le cas mentionné ci-dessus, l'organisateur devra se conformer aux politiques, règlements et encadrements administratifs et présenter les documents pertinents requis aux instances concernées afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à la tenue de leur événement.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. L'organisateur devra s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue de l'événement, le cas échéant.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'événement décrit en annexe a un impact important sur la vie de quartier. Il est soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours et pour l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Il est balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une «Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public» sera remise au promoteur lorsque les avenants d'assurance responsabilité civile nous seront transmis, le cas échéant.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'ordonnance sera publiée dans les journaux. Les informations seront transmises par courriel aux instances concernées (S.P.V.M., S.S.I.M., S.T.M., Surveillance du territoire, Direction des travaux publics, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal (comité de circulation), Stationnement de Montréal. Pour cette activité, l'organisateur informera les résidents et/ou commerçants des secteurs touchés par l'événement précité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation de l'événement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas:  
Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);  
Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Johanne LEDUC, Verdun  
Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Martin THIFFEAULT, Verdun

Lecture :

Claude CARETTE, 14 mars 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madeleine TALBOT  
Secrétaire de direction CSLDS

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nicole OLLIVIER  
Directrice CSLDS

Le : 2016-03-11